

INFORMATIONS

publiées par la

Association Belge des Amis
des Chemins de fer, A.S.B.L.
BRUXELLES

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER BELGES

Siège social : 17-21, rue de Louvain, Bruxelles.

REPRODUCTION AUTORISÉE

Bulletin n°110.

25 Mai 1953.

L'EMPLACEMENT DES VOITURES DE 2e CLASSE A BRUXELLES CENTRAL.

Des voyageurs ont exprimé le désir que l'emplacement des voitures de 2e classe soit annoncé par les haut-parleurs à Bruxelles Central.

D'une manière générale, les voitures de 2e classe s'intercalent au milieu de la rame. Toutefois, les trains internationaux et la plupart des rames électriques font exception à cette disposition; dans ces trains, les voitures de 2e classe peuvent se répartir sur toute la longueur.

Une annonce par haut-parleur présenterait de l'utilité pour les voyageurs à la condition de pouvoir leur indiquer, avec une précision suffisante, l'emplacement de ces voitures. Elle pourrait donc se faire pour les rames conformes au principe général, pour autant que la composition de ces rames n'ait pas dû être changée à l'improviste, mais elle deviendrait pratiquement impossible pour les trains internationaux, les trains électriques et certains autorails, qui représentent actuellement les deux tiers du trafic voyageurs à travers la Jonction.

Au surplus, il y a lieu d'éviter la multiplication des annonces par haut-parleurs dans les gares. L'attention du voyageur s'émeuse rapidement lorsque ces annonces sont trop fréquentes. Celles-ci pourraient d'ailleurs amener une certaine confusion aux heures de pointe, où des trains de composition variable se suivent à une cadence très rapprochée.

La situation parfois difficile qui résulte actuellement de l'encombrement du quai de la Gare Centrale aux heures de pointe ne manquera pas de s'améliorer sensiblement en octobre prochain, lorsque les trains se répartiront sur un plus grand nombre de voies.

En ce qui concerne les trains internationaux, la S.N.C.B. se propose, dans les gares importantes d'arrêt, d'indiquer sur un tableau la composition de ces trains et le classement des voitures avec indication de leur numéro, ainsi que l'emplacement des wagons-lits et voitures-restaurants. Un tel tableau est déjà en usage à Bruxelles-Nord à la grande satisfaction de la clientèle. Les recherches des voyageurs et notamment de ceux d'entre eux devant occuper une place louée s'en trouvent ainsi singulièrement facilitées.

LIVRET-INDICATEUR DES HORAIRES INTERNATIONAUX POUR MARCHANDISES PAR WAGONS COMPLETS.

Le nouveau "Livret-indicateur international des marchandises" valable jusqu'au 22 mai 1954, paraîtra très prochainement.

Ce livret, qui comporte environ 200 pages, est édité en collaboration avec la plupart des administrations de chemins de fer européens. Il contient le recueil des horaires les plus favorables pour marchandises par wagons complets sur les lignes importantes des chemins de fer. Ces horaires sont adaptés aux besoins actuels du trafic; ils ont été améliorés dans plusieurs cas. Cette nouvelle édition comprend notamment 53 tableaux d'horaires de - et vers les ports belges ou en transit par la Belgique.

En supplément à cet indicateur, est éditée une carte colorisée des chemins de fer européens, format 85 x 100 cm, indiquant notamment toutes les gares frontières ou d'échange.

La Société Nationale des Chemins de fer belges enverra cette publication franco par la poste contre versement préalable de la somme de 55 frs à son compte chèque postal n° 1010. Le talon du virement ou du bulletin de versement devra porter comme référence la mention "L. I. M.",

RESULTATS D'EXPLOITATION

Le tableau ci-après donne les résultats du trafic pendant le mois de février 1953, comparés à ceux de la même période des années 1952 et 1938.

	1938 (1)	1952	1953
Nombre de voyageurs transportés	16,037,244	18,635,115	18,194,348(2)
Nombre de voyageurs kilomètres	467,806,493	566,577,854	555,297,963
Nombre de tonnes de grosses marchandises transportées	5,826,550	5,456,350	4,556,048
Nombre de tonnes-km	450,538,129	515,490,020	426,095,778
Nombre de wagons chargés	435,486	297,375	241,467

(1) Y compris le trafic du Nord-Belge

(2) Chiffres provisoires.

MARCHANDISES

Nombre de wagons chargés par la clientèle.

Semaines	Combustibles	Divers	Total
5 au 11/4/53	17,213	33,133	50,346
12 au 18/4/53	20,784	40,636	61,420
19 au 25/4/53	20,539	41,336	61,875
26/4 au 2/5/53	15,802	35,463	51,265

Transbordements aux ports d'Anvers et de Gand.

Semaines	Port d'Anvers		Port de Gand	
	Tonnes de navire sur wagon	Tonnes de wagons sur navire	Tonnes de navire sur wagon	Tonnes de wagons sur navire
5 au 11/4/53	46,350	99,650	18,480	5,943
12 au 18/4/53	50,450	111,350	18,575	10,295
19 au 25/4/53	66,350	124,650	18,131	15,663
26/4 au 2/5/53	57,650	92,350	12,252	6,794

COMMUNIQUES.

DEDOUANEMENT DES EXPEDITIONS PAR EXPRESS EN GARE DE BRUXELLES-MIDI.

La Société Nationale des Chemins de fer a ouvert en gare de Bruxelles-Midi, une agence en douane qui permet le dédouanement des marchandises du trafic international y arrivant par les trains de voyageurs et destinées à l'agglomération bruxelloise.

Provisoirement les opérations sont limitées aux envois originaires de l'Allemagne, de la France et des Pays-Bas.

Peuvent être dédouanés à Bruxelles-Midi, indépendamment des bagages, tous les colis express, à l'exception des fruits, des légumes et des fleurs adressés à des personnes se livrant au commerce de ces marchandises. Par dérogation, les champignons peuvent aussi y être dédouanés.

Les envois à remettre à domicile sont dédouanés d'office par le chemin de fer aux conditions ci-après :

Par expédition de 10 kg ou moins	29 frs
" " " 10 à 20 kg	36 frs
" " " 20 à 50 kg	45 frs
" " " 50 à 100 kg	50 frs.

Par 100 kg ou fraction de 100 kg en plus, jusque 1.000 kg 28 frs.

Les envois adressés "Bureau restant" ou "En gare" Bruxelles-Midi doivent être dédouanés par les destinataires ou leurs mandataires; toutefois, sur demande, la S.N.C.B. se charge des formalités.

Le dédouanement des marchandises est subordonné à la production par les destinataires des renseignements et des documents, notamment des factures, des licences ou des déclarations licences, exigés par l'Administration des Douanes et Accises.

Les intéressés sont instamment priés de réserver une suite urgente aux demandes qui leur sont adressées à ce sujet par l'agence en douane. A défaut de ces indications les envois à remettre à domicile seront transférés à l'entrepôt de Bruxelles à l'expiration du 5e jour suivant celui de l'arrivée.

Les expéditions "Bureau restant" sont tenues à la disposition des destinataires à Bruxelles-Midi jusqu'au lendemain de leur réception.

En raison des avantages offerts par la nouvelle organisation pour la célérité de la livraison des envois du trafic international importés aux conditions du tarif express, les destinataires ont intérêt à engager leurs expéditeurs à l'étranger à créer les letins d'expédition à destination de Bruxelles-Midi.

DELIVRANCE DES BILLETS A LA GARE DE BRUXELLES-NORD.

La S.N.C.B. rappelle au public que le bureau secondaire des recettes de la gare de Bruxelles Nord, situé rue d'Aerschot, délivre uniquement des billets pour la ligne électrique Bruxelles-Anvers et les gares de la Jonction.

Pour toutes les autres destinations, les voyageurs sont invités à se présenter aux guichets du bureau principal de la nouvelle gare du Nord, rue du Progrès.

Les voyageurs qui arrivent par train à Bruxelles-Midi et qui désirent poursuivre leur voyage en service intérieur, sans être déjà en possession d'un billet à cet effet, peuvent, sans quitter la gare, se présenter pour régularisation au Bureau de Renseignements installé dans le grand couloir de sortie, à proximité des escaliers conduisant aux voies 4 et 5.

OUVERTURE DE LA HALTE DE LA CHAPELLE.

La Halte de la Chapelle à Bruxelles est mise en service depuis le 18 mai.

Le point d'arrêt n'est provisoirement ouvert que les jours ouvrables de 6 à 9 h, et de 16 à 19 h.

LE COLIS POSTAL-AVION.

La S.N.C.B. attire l'attention de sa clientèle sur son service de colis postaux par la voie aérienne qui permet le transport des marchandises, échantillons et cadeaux pratiquement dans le monde entier par le moyen le plus rapide, c'est-à-dire l'avion.

Les colis peuvent peser jusqu'à 20, 10 ou 5 kg selon les relations. Ils sont acceptés dans les gares de la S.N.C.B. ainsi que dans les bureaux de la SABENA à Bruxelles (145, rue Royale) et Anvers (33, rue Breydel). Les bureaux de poste des localités où il n'y a pas de gare de chemin de fer acceptent aussi les colis postaux jusqu'au poids de 5 kg.

Dés services spéciaux sont prévus pour le Congo, notamment le transport par avion jusqu'à Léopoldville ou Stanleyville et le réacheminement à l'intérieur de la Colonie par avion ou par les moyens de surface, au choix du client.

Dans certaines relations, les envois contre remboursement sont admis jusqu'à un montant déterminé, de même que les colis "francs de droits", c'est-à-dire ceux pour lesquels le destinataire n'a aucun frais à payer (notamment droits de douane). Les colis peuvent être assurés à l'"Européenne" au moyen de timbres en vente dans les gares.

Le colis postal-avion, accepté au transport moyennant perception d'une taxe totale de bout en bout, est acheminé et dédouané par priorité et livré à domicile dans les délais les plus réduits.

Pour tous renseignements, s'adresser aux gares, à la Direction du Service Commercial, bureau 61-34, 48, avenue Fonsny, Bruxelles (Tél. 37.12.14, poste 423) ou à la SABENA, à Bruxelles (Tél. 18.10.00) et Anvers (Tél. 32.39.50, 32.39.58 ou 59).

TRAIN CROISIERE VERS LA SUISSE.

Un train croisière partira de Bruxelles le 5 juillet prochain à destination de la Suisse où des visites et divertissements variés sont prévus, notamment dans les régions de Lucerne, Kussnacht, Coire, St Moritz et les Grisons.

Retour le 12 juillet. Demandez la notice détaillée dans les gares ou aux bureaux de tourisme de la S.N.C.B.

ADJUDICATION.

La Société Nationale des Chemins de fer belges procédera le 27 mai 1953 à 15h30 à Bruxelles, rue aux Laines, n° 24 à l'adjudication publique de l'entreprise pour la fourniture de draps de lit.

Le cahier des charges n° 2624-176-241 indiquant les clauses et conditions de cette entreprise peut être consulté et est en vente au prix de 10 fr au Bureau des Renseignements concernant les adjudications de la S.N.C.B., rue Belliard, 29, à Bruxelles (tél. 18.30.50, poste 2267 - C.C.P. 2496.00).